

**Délibération n° 02 /
2025**

OBJET :

CONVENTION 2025
DE STERILISATION
ET
D'IDENTIFICATION
DES CHATS AVEC
30 MILLIONS
D'AMIS

Date de la convocation
du Conseil Municipal :

27 Février 2025

L'an deux mil vingt-cinq le six mars 2025 à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Alain BOUTIN, Maire.

Étaient présents : Mesdames Janine CHEUL, Dominique LEJEUNE et Cécile DE BEIR et Messieurs Fabrice TANTY, Didier VERNIOL, Guy BOUAZIZ, Serge DROIT et David CHOLLEY

formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés : Danièle BENOIST (pouvoir donné à Mme LEJEUNE), Mr GARNIER (pouvoir donné à Mr BOUTIN)

Monsieur Fabrice TANTY a été élu secrétaire de séance

-Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

-Vu le Code rural et de la pêche maritime, notamment les articles L.211-27 et R.111-12

-Considérant que le Maire peut, par arrêté faire procéder à la capture de chats non identifiés, sans propriétaire, vivant en groupe dans des lieux publics de la commune, afin de faire procéder à leur stérilisation et leur identification ;

-Considérant qu'une convention doit être conclue afin de définir les droits et obligations de chacune des parties

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée délibérante que la prolifération des chats errants représente une problématique d'ordre sanitaire.

La solution la plus appropriée pour lutter contre cette prolifération, et qui respecte à la fois le bien-être animal et le respect des règles sanitaires, est d'organiser des campagnes d'identification et de stérilisation des chats errants.

Ces campagnes étant couteuses d'un point de vue financier et humain, la commune a pris attache avec la Fondation 30millions d'amis dans le cadre de leur programme d'aide financière aux communes pour lutter contre l'euthanasie arbitraire des chats errants.

Monsieur le Maire propose donc de mettre en place dès que possible ce partenariat qui fera également intervenir la fourrière départementale pour la partie capture des chats, à titre gratuit.

La première estimation d'identification et stérilisation des chats errants porterait sur 10 chats pour 2025 pour un prix moyen de 110€ par animal.

Ce montant sera pris en charge par la commune et la Fondation 30 Millions d'Amis qui participeront financièrement chacune, à hauteur de 50%. Les frais seront payés par la commune avant toute opération de capture.

Il est proposé aux membres de l'assemblée délibérante d'autoriser Monsieur le Maire à conclure la convention de stérilisation et d'identification des chats errants avec le Fondation 30 Millions d' Amis

APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL,

-ADOpte les termes de la convention de stérilisation et d'identification des chats errants pour l'année 2025.

-DONNE UN ACCORD UNANIME pour autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention avec le Fondation 30Millions d'amis, dont le siège est situé 40 cours Albert 1^{er} 75008 Paris, représentée par monsieur Régis Bohn son délégué général.

Certifié exécutoire
Compte tenu de sa
Réception en
Préfecture
Et de sa publication

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212800841-20250306-02-2025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/03/2025

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire

